

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 25 JANVIER 2011

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	5
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui mardi 25 janvier 2011 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 19 janvier 2011, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - M. Jean-Marie MASSON – M. Bernard CHAMBAUDRY - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - Mme Maud POURQUIER - Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - M. Jérôme MOUHOT – Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – Mme Dominique HALLEY - M. Michel JAYAT -

ETAIENT EXCUSES

Mme Annie-Claude POIRAT donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – M. Gilles LE MOINE donne pouvoir à M. Bernard CHAMBAUDRY – Mme Adjoua KOUAME donne pouvoir à Mme Maud POURQUIER - M. Patrick BOMPOINT donne pouvoir à Mme Nathalie LACROIX – Mme Maryvonne LAURENT donne pouvoir à M. Noël BELLIOU -

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

ACQUISITION D'UN VEHICULE NEUF DE TRANSPORT DE PERSONNES A MOBILITE REDUITE (TPMR) N°15

Dans le cadre des besoins en équipement de matériel de transport de personnes, l'acquisition d'un véhicule a été identifiée sur la base d'une offre UGAP à 24 500 Euros, suite à l'établissement d'un cahier des charges sur les besoins du Cep'Age et des autres structures (Foyer A de Raimond notamment).

Le projet d'acquisition devant intervenir en 2010, les financements ont été trouvés et se décomposent comme suit (global 24 500 Euros) :
 CARSAT centre ouest pour 6500 Euros.
 Foyer A de Raimond pour 3000 Euros,
 Reste à la charge de la Ville 15 000 Euros.

En raison de la spécificité de l'équipement, une procédure simplifiée de consultation directe de fournisseurs a été initiée, sachant que l'offre pour ce type de véhicule intègre des aménagements intérieurs sur-mesure et que les offres « occasions » sont très rares.

L'offre la plus avantageuse a été réalisée par le garage Citroën Arnault Meire de Cognac, pour la somme de 24 427,25 Euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

SE PRONONCE favorablement sur cette acquisition auprès de la société Citroën Arnault Meire.
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à la commande.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS

